

Mutame essentiel

VOTRE REVUE QUADRIMESTRIELLE D'ACTUALITÉS SANTÉ ET PRÉVENTION - **SEPTEMBRE 2024**

Bien-être

Sortir les médicaments
de la logique de l'offre

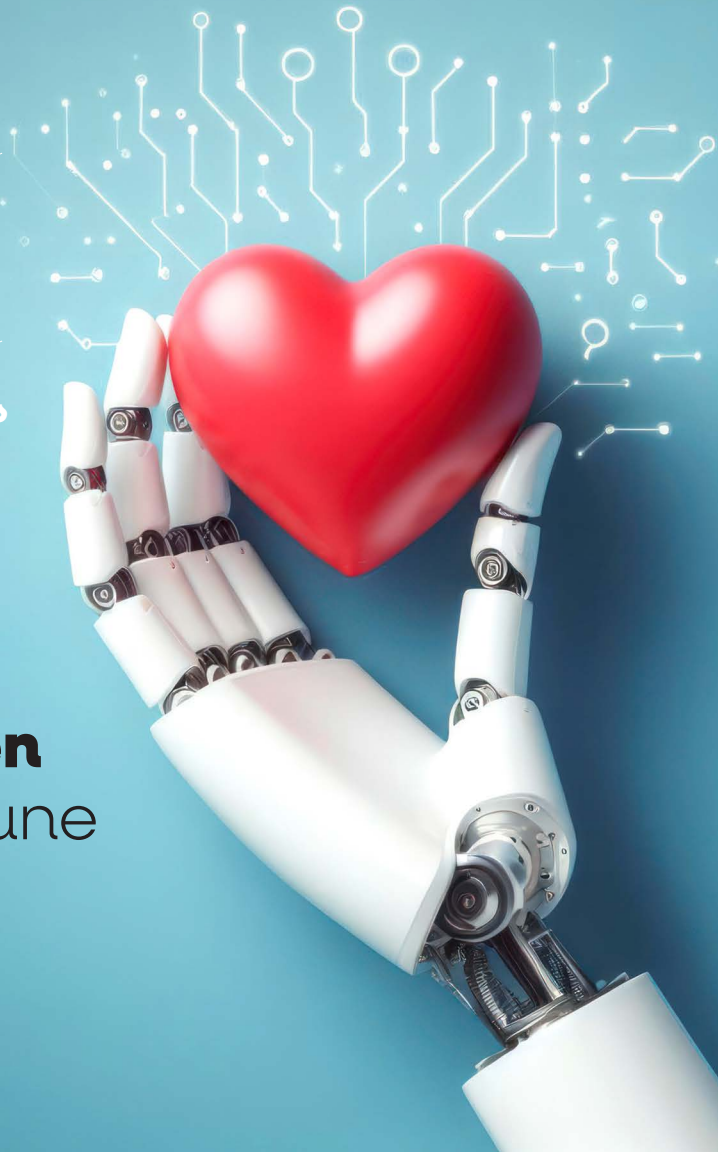
Prévention

Comment savoir
si mon enfant va mal ?

Actualités régionales

Innovation

**Intelligence
artificielle en
santé:** vers une
révolution ?



Ça a du style de soutenir l'emploi local.

COLLECTION

Juste.



*Offre valable jusqu'au 31/12/2024. Réduction de 40€ sur une monture Origine France Garantie à partir de 139€ équipée de verres unifocaux avec traitement antireflet. Réduction de 60€ sur une monture Origine France Garantie à partir de 139€ équipée de verres progressifs avec traitement antireflet. Hors 100% Santé. Non cumulable avec tout autre offre, avantage ou promotion. Ce dispositif médical est un produit de santé réglementé qui porte au titre de cette réglementation le marquage CE. Demandez conseil à votre opticien. Points de vente relevant du code de la Mutualité. Photos non contractuelles. Crédit photo : Julien Attard. Visaudio SAS - RCS Paris 492 361 597. Septembre 2024.



JUSQU'À

60€

OFFERTS*

POUR L'ACHAT D'UNE
MONTURE ORIGINE
FRANCE GARANTIE
+ VERRES ANTIREFLET

4 Actualités Régionales

- Retour sur l'**Assemblée Générale 2024**
- **Handicap ou invalidité** : que propose la mutuelle ?
- Disparition d'un ami mutualiste, **Monsieur René SERGENT**
- **Indexations des contrats santé** de Mutame & Plus au 1^{er} Janvier 2025

9 Bien-être

- **Jérôme Martin** : « Il faut sortir les médicaments de la logique de l'offre et de la demande »

12 Innovation

- **Intelligence artificielle en santé** : vers une révolution ?

15 Santé

- Des pistes pour lutter contre le **vieillesse des articulations**

16 Prévention

- Comment savoir **si mon enfant va mal ?**

18 Les chiffres

19 Brèves

Retrouvez Mutame sur les Réseaux sociaux



Mutame Essentiel - Pages spéciales régionales • Septembre 2024 - N° 97 - ISSN : 2646 3326 • **Directeur de la publication** : M. Claude TAJAN • **Directeur de la rédaction** : M. Vincent DELANNOY • **MUTAME & PLUS Siège Social** - 4, rue Émile Enault - 50008 SAINT-LÔ - 02 33 05 29 20 - contact@mutame-plus.fr

Magazine quadrimestriel édité par Mutame • Mutualité des agents territoriaux et membres extérieurs
 • **Directeur de la publication** : Claude Tajan • **Responsable de la rédaction** : Lara Supiot • **Articles** : Mutame, Mutuelles, CIEM - France Mutualité, Mutweb, Libre Service Presse • **Crédits photos** : Ciem, Shutterstock, AdobeStock • **Couverture** : © AdobeStock • **Conception et réalisation** : Nouveau regard - Caen • **Impression et routage** : PRN - ZI Ouest - 28 rue du Poirier - BP 90180 - 14 652 Carpiquet
 • **Tirage** : 43 et 45 000 exemplaires - **Dépôt légal** : à parution • Contrat Publissimo n° 17033 • **N° ISSN Édition nationale** : 1763-6574 • **N° ISSN Édition locale** : précisé sur les pages spéciales régionales jointes • Union Mutame - 63, boulevard de Strasbourg - 75010 Paris • Union régie par le livre I du code de la mutualité • **SIREN N° 784 854 499** • Toute correspondance doit être adressée à : Mutame - 63, boulevard de Strasbourg - 75010 Paris • © Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle, faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause, est illicite (art. L. 122-4 du code de la propriété intellectuelle). Toute copie doit avoir l'accord du Centre français d'exploitation du droit de copie, (20, rue des Grands Augustins - 75006 Paris).



© DR

Chères adhérentes,
chers adhérents,

Après un été rythmé par les Jeux Olympiques et Paralympiques qui ont mis en lumière le génie et le savoir-faire français,

l'actualité que nous avons laissée aux portes de l'été refait surface à l'aube de l'automne. A l'heure où je vous écris, la France dispose d'une Assemblée Nationale, d'un Premier ministre fraîchement nommé qui est chargé de la composition d'un gouvernement.

Cependant, la situation est particulièrement préoccupante, surtout face à un déficit des régimes de Sécurité Sociale qui dépasse largement les prévisions initiales. En principe, le Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale devrait apporter des réponses assorties de mesures susceptibles d'impacter notre activité. À cette heure, nous n'avons pas de visibilité sur ce Projet de Loi.

De même, nous attendons toujours la traduction législative et réglementaire de l'accord du 11 juillet 2023 relative à la réforme de la Protection Sociale Complémentaire des Agents de la Fonction Publique Territoriale. Alors que la réforme en matière de prévoyance est censée entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2025, nous n'avons aucune visibilité sur une date de publication des textes qui devraient, selon les termes de l'accord de juillet 2023, préciser les contours du caractère obligatoire du régime de prévoyance.

Gageons que le génie et le savoir-faire olympiques puissent inspirer nos dirigeants.

Claude TAJAN, Président

⇒ Retour AG

Assemblée Générale 2024

Le 14 juin dernier, les délégués de Mutame & Plus se sont réunis à Evreux pour l'Assemblée Générale Ordinaire 2024. 41 délégués étaient présents et 11 pouvoirs ont été distribués soit 52 voix sur 69.

Adoption du rapport de gestion 2023 (activité et financier) et rapport général du commissaire aux comptes



Quelques chiffres pour résumer

- **29 496** adhérents pour **44 919** personnes protégées.
- Un résultat net à hauteur de **- 43 955 €** (+ 756 k€ par rapport à 2022)
- Un bilan qui s'équilibre à **38 837 698 €**.
- Un taux de couverture de la solvabilité qui atteint **326.14 %**

L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité les rapports d'activité et financier relatif à l'exercice 2023 ainsi que les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2023 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que toutes les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports (bilan, compte de résultat et annexes). L'Assemblée Générale prend également acte du rapport général du Commissaire aux Comptes relatif à l'exercice 2023 de la mutuelle.

Affectation du résultat

Le déficit de l'exercice 2023 est de 43 954.62 €.

Les sommes dévolues à l'activité sociale, au Fonds d'Accompagnement Solidaire et de prévention représentent une dépense de 226 527.21€. Celle-ci fera l'objet d'une reprise à l'ouverture du prochain exercice comptable et d'une dotation équivalente de manière à garantir l'enveloppe budgétaire initiale pour chacun des postes.

Le solde de gestion courante est donc de 182 572.59 €.

La réserve du Fonds de Garantie fait l'objet d'un ajustement annuel, correspondant à 6% des prestations de l'exercice comptable.

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale affecte le solde de gestion courante de l'exercice 2023 comme suit :

- **210 693.21 €** dotation à la réserve d'Action Sociale pour une enveloppe budgétaire de **320 000 €**.
- **14 625.00 €** dotation à la réserve du Fonds d'Accompagnement Solidaire pour une enveloppe budgétaire de **50 000 €**.
- **1 209.00 €** dotation à la réserve de prévention pour une enveloppe budgétaire de **50 000 €**.
- **59 960.33 €** de dotation à la réserve du Fonds de Garantie portée à **1 478 329.15 €**.
- **103 914.95 €** reprise sur les réserves libres.

⇒ **L'affectation du résultat est approuvée à l'unanimité par l'Assemblée Générale**



• la sortie de la mutuelle de l'UGM Opéra, Union de Groupe Mutualiste créée à l'initiative de la FNIM.

L'Assemblée Générale approuve à 42 voix « POUR » contre 8 « ABSTENTIONS » et 2 « CONTRE » les modifications des Statuts de Mutame & Plus dont la prise d'effet est immédiate. Retrouvez les statuts sur le site internet de la mutuelle.

⇒ Aussi, l'Assemblée Générale émet un avis favorable afin que les garanties et services proposés par la mutuelle soient adaptés par le Conseil d'administration aux besoins exprimés par les souscripteurs sous réserve qu'elles répondent à l'objet de la mutuelle tel que précisé à l'article 3 de ses statuts.

Tous les résultats de l'Assemblée Générale sur

www.mutame-plus.fr



Les autres résolutions approuvées à l'unanimité par les délégués:

A l'unanimité sont approuvés :

- le Procès-Verbal de l'Assemblée Générale 2023 ;
- l'attestation du Commissaire aux comptes portant sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L. 114-17 du Code de la mutualité relatif au rapport du Conseil d'administration détaillant « les sommes et avantages de toute nature versés à chaque administrateur » au 31 décembre 2022 ;
- le rapport spécial sur les conventions réglementées mentionné à l'article L 114-34 du Code de la Mutualité, qui précise qu'aucune convention n'est à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L.114-32 du Code de la Mutualité ;
- le rapport d'orientation 2023 rédigé par le Conseil d'Administration ;
- la nomination du Cabinet Burette en qualité de Commissaire aux Comptes pour une durée de six exercices de 2024 – 2029 ;



Mieux communiquer avec vous - Mise à jour de vos coordonnées

Chère adhérente, cher adhérent,
Dans le but de mieux vous informer et de vous tenir au courant des actualités et services de votre mutuelle, nous souhaitons mettre à jour nos bases de données avec **votre adresse email** . Cela nous permettra de vous envoyer des informations importantes comme vos alertes remboursements ou encore des conseils de santé.

>> Nous vous invitons à nous communiquer votre adresse email en la transmettant à contact@mutame-plus.fr, n'oubliez pas d'indiquer votre numéro adhérent, nom et prénom.

Merci pour votre collaboration !

Handicap ou invalidité : que propose la mutuelle ?

Les Jeux Paralympiques de Paris 2024, clôturés le 8 septembre dernier, ont permis de rappeler à tous que chacun mérite les mêmes chances et le même accès aux soins et services. Ces jeux ont mis en lumière l'importance de soutenir les personnes en situation de handicap. Dans cette optique, la mutuelle Mutame & Plus souhaite rappeler les diverses aides qu'elle propose aux adhérents pour accompagner les personnes handicapées ou invalides dans leur quotidien



→ Les aides handicaps perçues par les familles

Mutame & Plus s'engage à soutenir ses adhérents en répondant à leurs besoins spécifiques liés au handicap. En 2022, notre mutuelle a répondu à **22 demandes de financement** liées à un handicap, pour un total de 9 888,45 €. En 2023, Mutame & Plus a continué à répondre aux besoins des familles, avec **13 demandes de financement**, représentant un total de 7 641 €. Ces aides ont été allouées pour des besoins variés, tels que :

- Aide pour le **sport adapté**
- **Fauteuil roulant** (électrique et manuel)
- **Accessoires** pour fauteuil roulant

- **Aménagements** de domicile pour l'accessibilité (salle de bain, habitation, ou voiture)
- **Ergothérapie**, psychomotricité, et musicothérapie
- Matériel adapté aux handicaps

→ Allocation annuelle versée aux parents d'enfant handicapé

Mutame & Plus propose également une **allocation enfant handicapé** disponible dans plusieurs de ses contrats. Chaque année, entre 80 et 100 familles bénéficient de cette aide, qui peut être perçue dans les situations suivantes :

- **250€** pour un taux de handicap reconnu entre **50 % et 79 %**.
- **350€** pour un taux de handicap reconnu supérieur à **80 %**.

Les dossiers pour cette allocation sont envoyés en octobre de chaque année. Le règlement de l'allocation parvient aux parents au cours de la première quinzaine de décembre.

Important : Cette allocation n'est pas comprise dans tous nos contrats. Référez-vous à votre tableau de garanties et si vous découvrez notre intervention, n'hésitez pas à contacter notre assistante sociale (coordonnées ci-contre)

→ Service social : obtenir de l'aide dans le cadre de démarches et d'ouvertures de droits

Mutame & Plus met également à la disposition de ses adhérents un service social dédié pour les accompagner dans les démarches administratives et l'ouverture de droits liés au handicap. Que ce soit pour remplir des dossiers complexes, naviguer dans le système de santé ou accéder à des aides spécifiques, notre assistante sociale est là pour vous guider.

Pour toute assistance concernant les démarches et les demandes d'aide, contactez

Émilie Leplatois, notre assistante sociale, au 02 33 77 07 22.

Elle saura vous orienter et vous accompagner dans toutes vos démarches.

Vous pouvez aussi contacter Émilie via votre espace adhérent ou sur contact@mutame-plus.fr

Hommage

Disparition d'un ami mutualiste, Monsieur René SERGENT

C'est avec une grande émotion que nous rendons hommage dans ce numéro à Monsieur René SERGENT, une figure emblématique du mouvement mutualiste, décédé le 11 mai 2024 à l'âge de 86 ans.

Son parcours est marqué par un engagement sans faille et une volonté constante de servir le bien commun. En retraçant sa carrière, nous mesurons l'ampleur de son dévouement et de son influence dans le monde mutualiste.

René SERGENT a mené une carrière remarquable en tant qu'agent territorial. Il a consacré près de 40 ans à la Ville de Fleury-les-Aubrais (45), où il a débuté le 1er février 1957 comme Commis d'ordre et de comptabilité aux Services Financiers. Rapidement reconnu pour son sérieux et ses compétences, il est promu Rédacteur en décembre 1961, puis Chef de Bureau en janvier 1968. Son ascension se poursuit en tant que Secrétaire Général Adjoint en janvier 1971, avant d'être nommé Secrétaire Général en juillet 1975, fonction qu'il occupera jusqu'en avril 1976. Par la suite, il rejoint le Département du Loiret où il travaille au Syndicat de Communes pour le Personnel, puis au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, servant comme Secrétaire Général dès mai 1976 et devenant Directeur en 1987. En janvier 1988, il atteint le grade d'Administrateur hors classe, honorant sa carrière professionnelle d'une ultime reconnaissance.

En parallèle de sa carrière professionnelle, René SERGENT a consacré plus de cinquante ans de sa vie au service de la mutuelle Mutame Val de France, en commençant comme administrateur en 1967. Très vite, il s'impose par ses qualités humaines

et professionnelles, gravissant les échelons de responsabilité au sein de l'organisation. Élu Trésorier Adjoint en 1970, puis Secrétaire Adjoint en 1971, il devient Secrétaire en 1978. Sa rigueur et son sens de l'organisation le portent ensuite au poste de 2^{ème} Vice-Président en 1984, puis 1er Vice-Président en 1988. En mai 1998, il accède à la présidence de Mutame Val de France, poste qu'il occupera pendant deux décennies, marquant de son empreinte le fonctionnement et l'évolution de l'organisation.

L'année 2018 marque un tournant majeur dans l'histoire de Mutame Val de France avec sa fusion avec Mutame Normandie et Mutame Territoire de Belfort, donnant naissance à Mutame & Plus. René SERGENT, conscient de l'importance de cette union, accompagne cette transition avec sagesse et devient, le 25 mai 2018, Président Honoraire de Mutame & Plus, reconnaissance ultime de son engagement et de son dévouement.

Son engagement ne se limite pas à la mutuelle Mutame Val de France. Au sein de la Mutualité Française du Loiret, il occupe diverses fonctions, d'administrateur à Secrétaire Général, poste qu'il assumera avec brio à partir de 1999. Parallèlement, il représente également les intérêts mutualistes en tant qu'administrateur de la CPAM du Loiret de 1998 à 2005.

Son expertise et son engagement se sont aussi illustrés au sein du GIE



MUTALOGIC, où il a été administrateur à partir de 1994, avant de devenir Trésorier en 1996 et Vice-Président en 2004.

Bien entendu, René SERGENT a également contribué au développement de l'Union Mutame intégrant en 1971 la Commission de Contrôle puis par la suite en assumant le rôle d'administrateur en tant que Vice-Président, Secrétaire Général Adjoint et enfin de Trésorier.

Partout où il est passé, René SERGENT a su faire preuve de clairvoyance et d'une volonté inflexible de promouvoir les valeurs mutualistes de solidarité et de partage.

Aujourd'hui, nous saluons non seulement l'administrateur compétent et dévoué, mais aussi l'homme de cœur, toujours à l'écoute, toujours engagé pour les autres. René SERGENT laisse un héritage précieux au monde mutualiste, marqué par la probité, la bienveillance et l'efficacité. Il restera pour nous tous un modèle d'engagement et de service.

À sa famille, ses proches et tous ceux qui ont eu la chance de le côtoyer, nous adressons nos sincères condoléances. Que son souvenir continue de nous inspirer et que son exemple nous guide encore longtemps.

Adieu, René. Votre parcours nous honore et nous oblige.

⇒ *Cotisations 2025*

Indexations des contrats santé de Mutame & Plus au 1^{er} Janvier 2025

À partir du 1^{er} janvier 2025, les contrats de mutuelle santé de Mutame & Plus subiront une revalorisation des cotisations, conformément à leur politique d'indexation. Les différents contrats distribués par Mutame & Plus sont impactés de manière différenciée selon leur type et les indices de référence. Voici un point détaillé sur les changements à venir pour les adhérents.



→ Indexation des Contrats Individuels

Les contrats individuels proposés par Mutame & Plus, à savoir **Mutame Atout Santé Plus**, **ProtecTerritoriale**, et **Mutame Santé**, seront soumis à une augmentation de leurs cotisations au début de l'année 2025 :

- **Mutame Atout Santé Plus** : une hausse de 5 % sera appliquée sur les cotisations par rapport aux tarifs de 2024.
- **ProtecTerritoriale et Mutame Santé** : ces contrats verront leurs cotisations augmentées de 6 % à compter de janvier 2025. Cette augmentation a pour but de compenser les évolutions des dépenses de santé et de garantir la pérennité de la couverture.

Ces ajustements prennent en compte plusieurs facteurs, notamment les augmentations des frais de santé et les évolutions économiques générales.

→ Indexation des contrats collectifs et du contrat Mutame Cité

Les contrats collectifs (Perros-Guirec ; Caen La Mer Habitat) et le contrat Mutame Cité bénéficient d'une indexation différente, établie en fonction de l'évolution du Plafond Mensuel de la Sécurité Sociale (PMSS) de l'année précédente. Le PMSS est un indicateur de référence utilisé pour calculer de nombreuses cotisations sociales en France, y compris celles des assurances santé.

Pour l'année 2025, l'évolution du PMSS pour 2024 a été fixée à 5,40 %. Ainsi, ces 3 contrats seront réévalués à hauteur de cette augmentation.

Les contrats collectifs Mutame Santé Entreprise, Mutame Santé Office de Tourisme sont indexés sur le PMSS de l'année. Il est estimé pour 2025 à 1,50 %.

→ Pourquoi ces Indexations ?

Les révisions des tarifs de Mutame & Plus visent principalement à maintenir l'équilibre financier des contrats et à continuer d'offrir des services de qualité

à ses adhérents. Plusieurs éléments influencent ces ajustements :

- **L'inflation médicale** : les coûts des soins de santé augmentent chaque année, en raison de l'amélioration des techniques médicales, des innovations en matière de traitements, ainsi que de l'évolution des prix des médicaments et des consultations. La dérive globale de la consommation de soins est estimée à 5 %.
- **L'évolution démographique** : la population française vieillit sur un rythme de 2 mois et demi par an. Cela conduit à une augmentation de la demande de soins, entraînant des coûts plus élevés pour les assureurs.
- **Les obligations réglementaires** : la prise en compte des variations du PMSS est une exigence légale pour l'indexation de certains contrats.

Les ajustements des cotisations des contrats de Mutame & Plus reflètent les réalités économiques et les besoins en matière de couverture santé. Ces hausses permettent une garantie de la qualité des prestations offertes et pour faire face à l'évolution constante des dépenses de santé et le désengagement continue des régimes obligatoires de Sécurité Sociale.

Jérôme Martin: « Il faut sortir les médicaments de la logique de l'offre et de la demande »

— Léa Vandeputte

Jérôme Martin est un spécialiste des politiques du médicament. Enseignant et ancien président d'Act Up-Paris, il a cofondé en 2019 avec Pauline Londeix l'Observatoire de la transparence dans les politiques du médicament (OTMeds). Ensemble, ils ont écrit *Combien coûtent nos vies? Enquête sur les politiques du médicament (aux éditions 10/18) en 2022* et ils ont dirigé l'ouvrage *Notre santé nous appartient (chez Armand Colin) paru en janvier 2024*.

France Mutualité. On entend de plus en plus parler de pénuries de médicaments. Est-ce un phénomène en réelle augmentation ?

Jérôme Martin. Des pénuries de médicaments, il y en a toujours eu mais là

on assiste à une véritable explosion. Entre 2017 et 2023, le nombre de médicaments en rupture de stock, signalé à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM), a été multiplié par plus de neuf.

Avec l'OTMeds, nous avons publié une étude au tout début du mois d'avril sur

la disponibilité des insulines en France. Nous avons montré que certains produits – et on parle là d'insuline, qui est vitale pour les patients – ont manqué aux diabétiques en 2023 alors même que cela n'avait pas été signalé à l'ANSM. Les pénuries sont donc sous-estimées par les chiffres officiels.

J. M. À quoi sont-elles dues ?

J. M. Les causes sont multifactorielles. Elles tiennent d'abord à la hausse mondiale de la consommation. La population augmente et notamment dans des pays qui commencent à structurer leur système de santé comme certains pays africains, d'Amérique du Sud ou la Chine.

En parallèle, dans des pays comme le nôtre, la population vieillit. Qui dit vieillissement de la population, dit plus de soucis de santé et donc plus de besoins de médicaments. Au niveau mondial, on assiste également à ce que l'on appelle une transition épidémiologique. Les pays à bas et moyens revenus qui étaient touchés, ces dernières décennies, par les maladies infectieuses, sont désormais confrontés à des maladies non transmissibles qui sont liées au mode de vie sédentaire et à l'alimentation (cancers, problèmes cardiovasculaires...). Or, la production mondiale de médicaments n'a pas suivi la progression de la demande.



Jérôme Martin est un spécialiste des politiques du médicament.

J. M. Le prix des médicaments a-t-il une influence ?

J. M. L'idée que des prix trop bas seraient en cause est très souvent reprise par des responsables politiques de tous bords. Mais quand on regarde des pays comme la Suisse où les génériques sont 42 à 48 % plus chers en moyenne que dans le reste de l'Europe, on constate les mêmes pénuries pour les mêmes médicaments. D'un côté, les nouveaux médicaments qui apparaissent sur le marché sont à des prix de plus en plus exorbitants et, de l'autre, les industriels disent que les anciens ne sont pas assez chers pour qu'ils puissent sécuriser leur production. Problème : nous ne pouvons pas savoir si cette demande est légitime. Nous n'avons pas d'informations sur le coût de production, sur les investissements en recherche et développement des industriels, sur la marge des intermédiaires et surtout, sur les aides publiques à la recherche ou à la production. Or, il y a beaucoup d'aides publiques dans ce secteur. Tant que nous n'avons pas ces éléments-là, nous ne pouvons pas savoir si le prix est juste. Et pourtant, le gouvernement a décidé à l'automne 2023 d'augmenter les prix de certains médicaments.

J. M. Où en est-on de la production française de médicaments ?

J. M. Même si nous avons des usines en France ou en Europe, notamment des façonniers qui assurent la deuxième partie de la production, nous sommes toujours dépendants au niveau des matières premières. D'après l'Agence européenne du médicament, 80 % proviennent d'Inde et de Chine. C'est problématique. Nous l'avons vu quand l'Inde, au deuxième semestre 2020, puis la Chine, en décembre 2022, ont bloqué leurs exportations de certaines formes de paracétamol et d'ibuprofène. Nous dépendons à la fois d'accords passés entre des entreprises et du bon vouloir des pays

J. M. Pourquoi la production n'a-t-elle pas augmenté ?

J. M. Nous avons fait le choix collectif, dans la plupart des pays, de s'appuyer sur la logique de l'offre et de la demande et de confier la recherche, la production et la mise à disposition à des acteurs privés. Les choix industriels qui en découlent ne sont donc pas forcément compatibles avec des impératifs de santé.

Un exemple très parlant est celui de l'amoxicilline, dont on a beaucoup parlé en 2023. Nous en avons manqué

tout simplement, parce qu'en 2020, les gestes barrières qui ont été mis en place contre le Covid-19 et les confinements ont eu pour effet de faire diminuer la circulation des bactéries. Il y a donc eu moins d'infections bactériennes. Les industriels, voyant qu'ils n'allaient pas pouvoir vendre à court terme leurs volumes de production, ont décidé de se réorienter vers d'autres médicaments. Mais redémarrer une ligne de production prend du temps et, en attendant, on se retrouve face à une situation de pénurie.

producteurs de matière première. Dans le cadre géopolitique tendu que nous vivons, notamment depuis l'invasion de l'Ukraine par la Russie, il n'est pas de tout de l'ordre de la politique-fiction d'imaginer que le médicament puisse servir de levier de pression.

J. M. Quelles seraient alors les solutions ?

J. M. Pour l'OTMeds, il faut sortir les médicaments de la logique de l'offre et de la demande. Une des voies indispensables, c'est la production locale, au moins en partie publique. Le Brésil par exemple l'a déjà fait ce qui a permis de pourvoir aux besoins en santé de la population dans le cadre du traitement contre le VIH, contre l'hépatite virale ou le paludisme. Alors, bien sûr, cela prendra du temps, mais il faut sortir du modèle actuel et changer de dogme.

Les logiques de profits ont amené les industries et les grandes entreprises du médicament à fermer ou à vendre des usines dans les pays riches et à rouvrir, ou nouer des partenariats avec des usines en Chine ou en Inde car c'était plus rentable et les normes environnementales y étaient moins contraignantes. Mais il n'est pas éthique que la charge environnementale des médicaments que nous consommons soit assumée par d'autres que nous et notamment par des pays plus pauvres. Il faut absolument coordonner ces questions au niveau européen.

En attendant, il est nécessaire d'accroître des stocks de sécurité, tout en gardant conscience que ce n'est pas une mesure de fond. C'est d'ailleurs ce que prévoit une proposition de loi du groupe socialiste à l'Assemblée nationale visant à lutter contre les pénuries de médicaments, pour laquelle nous avons été auditionnés [elle a été adoptée par l'Assemblée nationale le 29 février et doit encore être étudiée par le Sénat, NDLR].

J. M. Dans votre dernier livre vous expliquez que les politiques du médicament ont un impact sur le système de soin. Comment ?

J. M. Si vous travaillez dans un service d'urgence qui traite les accidents vasculaires cérébraux (AVC), que vous subissez les coupes budgétaires de l'hôpital, qu'il y a un déficit d'infirmiers et si, en plus, les médicaments dont vous avez besoin pour traiter en urgence les patients changent constamment parce qu'il y a des pénuries, vous cumulez les problèmes.

C'est ce que nous avons essayé de montrer dans ce livre : toutes les problématiques comme les pénuries de médicaments, l'état de l'hôpital, le manque de prévention, les déserts médicaux ou encore l'organisation des soins sont imbriquées.

J. M. Les questions de santé publique sont-elles trop délaissées selon vous ?

J. M. Un des points de départ du livre était notre étonnement vis-à-vis du fait que la santé est la priorité numéro un en France d'après tous les sondages et c'est, en même temps, un sujet dont on parle très peu. Les campagnes électorales de 2022 pour les présidentielles et les législatives ont abordé de temps en temps l'état de l'hôpital mais les autres grandes problématiques de santé ont été totalement ignorées.

Pour remettre la santé au cœur du débat, il faut se rendre compte qu'elle est partout. Il y a des enjeux de santé dans le droit des femmes, dans la défense des minorités de genre, des personnes victimes de racisme, dans le travail, etc. Il faut donc traiter ces questions comme un tout. La santé est un sujet transversal qui est encore trop absent du débat public.



Dorer la pilule

Enjoliver quelque chose de désagréable pour le faire accepter à quelqu'un.

La pilule vient du latin «pilula» qui signifie «boule» et désigne un médicament à avaler.

Au XVII^e siècle, ces pilules avaient tellement mauvais goût que les apothicaires eurent l'idée de les enrober de sucre ou d'une fine enveloppe d'argent ou d'or.

Grâce à cela, ils sont parvenus à masquer le goût amer et à vendre beaucoup plus de ces pilules d'où le sens actuel de cette expression qui est de maquiller quelque chose de désagréable pour le rendre plus attrayant, pour le faire accepter plus facilement à quelqu'un.

D'autres expressions ont vu le jour depuis comme « avaler la pilule » (croire à un mensonge), « faire avaler la pilule à quelqu'un » (faire accepter à quelqu'un une chose désagréable en utilisant le mensonge, la flatterie ou autre ruse) et « se faire dorer la pilule » (se faire bronzer).

Intelligence artificielle en santé : vers une révolution ?

L'intelligence artificielle (IA) a fait irruption dans le débat public ces derniers mois. Qu'elle inquiète ou qu'elle fascine, elle est aujourd'hui de plus en plus présente. Et dans le domaine de la santé, son potentiel intéresse les chercheurs comme les professionnels de santé. Aide au diagnostic, au suivi des patients, à la prédiction... l'IA est un outil avec de nombreux points forts mais aussi avec certaines limites.

— Léa Vandeputte

→ Qu'est-ce que l'IA ?

L'expression « intelligence artificielle » est aujourd'hui passée dans le langage courant, et pourtant, il demeure difficile d'en donner une définition précise. L'IA désigne à la fois des systèmes informatiques existants capables de réaliser des tâches complexes, mais aussi des systèmes autonomes qui auraient une forme de « conscience » et qui ne sont pour l'heure que pure fiction. Et cette confusion contribue à créer de la crainte. Or, dans le domaine de la santé par exemple, les spécialistes sont unanimes : l'IA n'est pas près de remplacer le médecin.

L'IA appliquée à la médecine ne date pas d'hier. « C'est un champ d'étude qui a été étudié dès les années 1960, confirme Michel Dojat, directeur de recherche à l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm) au Grenoble institut neurosciences. Au début, les premiers "systèmes experts" se sont appuyés sur la modélisation des connaissances médicales et des raisonnements des spécialistes pour aboutir à un diagnostic. Plus récemment, ce sont les techniques d'apprentissage machine (machine learning) qui se sont développées grâce aux grandes

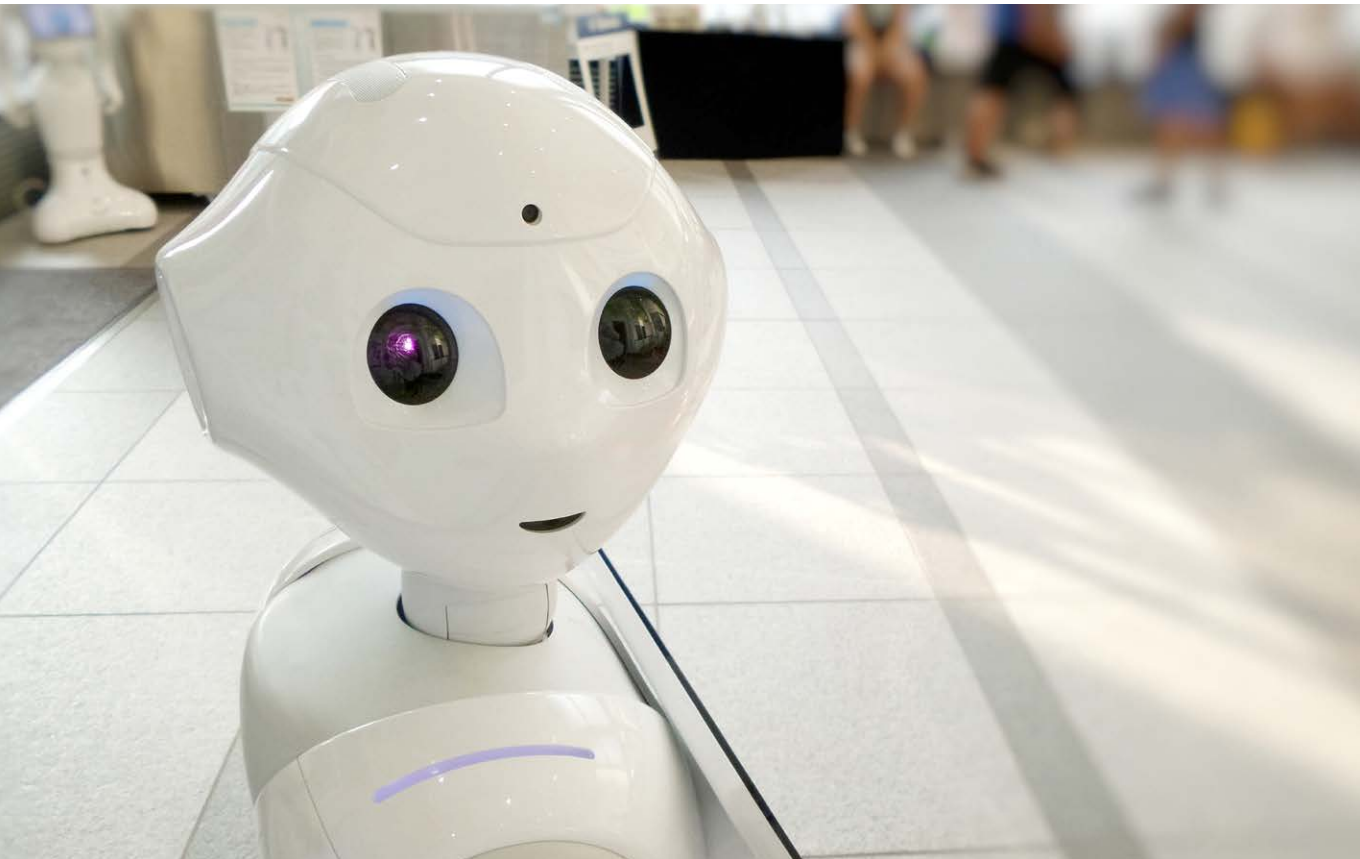


Michel Dojat

quantités de données que nous avons accumulées avec l'informatisation (big data) et à l'augmentation de la puissance des ordinateurs. Ces IA qui fonctionnent avec des réseaux de neurones de grande taille sont capables d'analyser statistiquement de grandes quantités de données pour extraire directement les informations utiles à la résolution d'une tâche donnée (deep learning). » Elles permettent par exemple de repérer des mélanomes sur des biopsies cutanées ou de quantifier des lésions liées à une sclérose en plaques sur une IRM cérébrale.

Six domaines d'application

- L'aide à la décision (pour poser un diagnostic ou choisir la meilleure approche thérapeutique).
- La médecine prédictive (pour prédire l'apparition d'une pathologie ou son évolution).
- La prévention (pour améliorer la surveillance des effets secondaires d'un médicament ou pour anticiper une épidémie).
- La médecine de précision (pour personnaliser un protocole de soins pour un patient donné).
- La chirurgie assistée (pour aider le chirurgien à pratiquer une opération).



eShutterstock

- Les robots compagnons (pour accompagner les personnes âgées, handicapées ou fragiles).

→ Les perspectives de l'IA en santé

La recherche actuelle sur l'IA appliquée à la santé vise à la fois à améliorer les performances techniques des systèmes et également à optimiser leur adéquation avec les pratiques médicales car l'IA demeure un outil au service des professionnels de santé. Pour Michel Dojat, l'une des pistes prometteuses est la combinaison de l'analyse de l'image et du texte : « Une IA qui sera capable d'intégrer les informations issues de l'imagerie médicale et des comptes rendus rédigés par les professionnels de santé permettra de comparer les trajectoires de patients afin d'améliorer les protocoles de soins ». Autre enjeu d'avenir : faire en sorte que l'IA explique ses choix. « Il faudrait avoir un pourcentage de certitude face à la réponse donnée par l'IA et avoir les informations nécessaires pour savoir pourquoi elle en est arrivée à cette conclusion », estime-t-il. Un avis partagé par Gabrielle Chenaïs, chercheuse en santé publique au Bordeaux health research center et spécialiste de data science, pour qui « la transparence

et l'explicabilité sont deux exigences qui deviennent incontournables ».

Guider la conception et l'utilisation de l'IA

Face au recours croissant à l'intelligence artificielle dans le domaine de la santé, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) s'est saisie du sujet et a publié un rapport en juin 2021. Pour « atténuer les risques et de maximiser les opportunités » et « garantir que le plein potentiel de l'IA en matière de soins de santé et de santé publique sera mis au service du bien de tous », elle a mis en avant six principes : protéger l'autonomie de l'être humain ; promouvoir le bien-être et la sécurité des personnes ainsi que l'intérêt public ; garantir la transparence, la clarté et l'intelligibilité ; encourager la responsabilité et l'obligation de rendre des comptes ; garantir l'inclusion et l'équité ; promouvoir une IA réactive et durable.

→ Des points de vigilance demeurent

L'utilisation de l'IA entraîne son lot de questions dont celle de la responsabilité en cas d'erreur. Que se passe-t-il si l'IA se trompe et que le professionnel de >>

>> santé suit tout de même sa recommandation ? Actuellement, la législation ne donne pas de réponse. Toutefois, les spécialistes de l'IA la considèrent comme un outil au service des professionnels de santé et non comme un système autonome. « *C'est bien le médecin qui décide, c'est lui qui pose le diagnostic et propose le traitement* », confirme Michel Dojat. « *Il ne faut pas aller vers une soumission à l'outil* », prévient de son côté Gabrielle Chenaïs.

La chercheuse soulève par ailleurs une autre question : celle des biais liés au genre ou à l'origine par exemple qui peuvent influencer sur les résultats de l'IA et engendrer des discriminations. « *Il faut y prêter une attention*

particulière dès la conception en intégrant toutes les parties prenantes », considère-t-elle. D'où l'importance aussi de former les professionnels de santé à l'utilisation de l'IA et de bien les informer sur ses possibilités et sur ses limites.

Quant au fait de savoir si l'IA va permettre aux médecins de consacrer plus de temps à leurs patients, Michel Dojat estime que « *c'est aux citoyens de le décider* » avant de préciser : « *Est-ce que l'on choisit de diminuer le nombre de médecins ou d'utiliser le temps gagné en faveur de l'interaction avec le patient ou des activités de recherche médicale ? C'est un choix de société que nous devons faire collectivement.* »

Un exemple



Gabrielle Chenaïs

→ **l'IA pour améliorer de la surveillance des traumatismes**

Mené par des chercheurs de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm) et de l'université de Bordeaux, le projet Tarpon (pour traitement automatique des résumés de passages aux urgences dans le but de créer un observatoire national) utilise l'IA pour mieux connaître les traumatismes, leurs origines et ainsi mieux les prévenir. Explications de Gabrielle Chenaïs, chercheuse au Bordeaux health research center.

>> **D'où provient l'idée de ce projet ?**

Gabrielle Chenaïs. Nous sommes partis d'un constat : la prévention des traumatismes en France est lacunaire. Nous disposons de peu de statistiques sur ce sujet. Pour les violences conjugales, les données sont issues des dépôts de plaintes, et pour les accidents de la voie publique, elles proviennent des rapports de police donc seule une fraction du phénomène qui est visible. Or, nous savons qu'une grande partie des victimes de traumatismes se rendent aux urgences et que pour chaque visite les soignants rédigent un compte rendu. C'est une mine d'informations encore inexploitée sur les symptômes du patient et sur les circonstances de l'accident.

>> **Comment avez-vous procédé ?**

G. C. La difficulté que nous avons rencontrée est que les comptes rendus sont rédigés de manière non structurée, avec des abréviations et du jargon médical ou local.

Nous avons donc adapté le modèle de GPT2 – un LLM, ou large modèle de langage en français – et nous l'avons entraîné avec un échantillon de plus de 500 000 comptes rendus anonymisés issus des urgences du CHU de Bordeaux pour le rendre plus performant. Cette méthode nous a permis de classer correctement 97% des documents.

>> **Quelles sont les prochaines étapes de développement ?**

G. C. Notre objectif est de généraliser son utilisation. Nous travaillons avec 18 services d'urgences en France pour adapter l'IA aux différentes spécificités locales. Nous avons également établi un partenariat avec le système national des données de santé (SNDS), via le Health data hub, afin d'avoir accès aux données de remboursement, toujours de manière anonymisée, dans le but de croiser les données afin de savoir s'il existe un lien entre traumatisme et prise de médicaments, chez quel type de population et dans quelle proportion.

Des pistes pour lutter contre le vieillissement des articulations

Avec le temps, les articulations deviennent de moins en moins performantes favorisant l'apparition de l'arthrose notamment. Si cette détérioration est inéluctable, la pratique sportive et une alimentation adaptée permettent de la limiter.

— Violaine Chatal



Les articulations assurent le lien entre deux structures osseuses et permettent leur mouvement grâce aux muscles situés autour. Les os sont recouverts de cartilage, une structure très particulière, composée de chondrocytes, qui favorise le glissement et donc l'absorption des chocs et permet le bon emboîtement d'un os sur l'autre. Une membrane fibreuse, la capsule articulaire – dont la face interne est tapissée par la membrane synoviale – entoure l'ensemble. Puis les ligaments se répartissent de part et d'autre de l'articulation et assurent sa stabilité.

→ **Avec les années, ce mécanisme se déséquilibre**

« Avec le temps, les chondrocytes deviennent moins efficaces et se réduisent aussi en nombre ce qui favorise la destruction du cartilage. Ce dernier change aussi de composition et devient moins souple et moins performant. Ces mécanismes sont ceux d'une maladie très fréquente et invalidante qu'est

l'arthrose », explique le Docteur Laurent Grange, rhumatologue au CHU Grenoble Alpes et auteur du livre *Stop à l'arthrose* (éditions Solar Santé).

Cette usure du cartilage est irréversible mais il est possible de la ralentir. « Même si la génétique représente jusqu'à 60 % de l'origine de ce vieillissement, nous pouvons agir sur les 40 % restants en conservant une activité physique tout au long de la vie pour assurer une tonicité musculaire qui protège mécaniquement l'articulation. Les muscles toniques produisent aussi des substances qui protègent le cartilage », explique le Docteur Grange qui conseille de pratiquer un sport de loisir tout au long de la vie mais d'éviter les sports de compétition à trop haut volume ou à trop haute intensité. Ils sollicitent trop les articulations.

Il est aussi déconseillé de faire des séances de sport trop longues. Favorisez plutôt une activité quotidienne comme la marche en réalisant au minimum 6 000 pas par jour. « Aucune activité physique n'est strictement interdite mais elle doit être adaptée grâce à l'utilisation d'un bon matériel ou la pratique dans de bonnes conditions (baskets à semelle à haut pouvoir d'absorption des chocs ou marche sur un terrain meuble). L'activité physique aide à reprendre confiance et ainsi à diminuer la gêne fonctionnelle occasionnée par l'arthrose », précise le Docteur Grange.

→ **Alimentation sur mesure**

L'alimentation joue aussi un rôle non négligeable pour limiter le vieillissement des articulations. « Il faut privilégier une alimentation équilibrée et pas trop riche comme le régime méditerranéen qui permet d'éviter de prendre du poids et apporte des substances anti-inflammatoires riches en oméga 3 naturels. Évitez les aliments riches en sucre et les aliments transformés industriels qui favorisent le surpoids et le vieillissement accéléré des articulations », conseille le Docteur Grange.

Dans la vie quotidienne, il est aussi important de prendre certaines précautions. « Il faut éviter de sursolliciter les articulations, notamment en cas de traumatismes. Dans ce cas, il est impératif de bien être accompagné au niveau médical afin de ne pas négliger le traumatisme (ex-entorse mal soignée). Les séquelles peuvent, en effet, déstabiliser les contraintes sur le cartilage et favoriser l'arthrose », explique le Docteur Laurent Grange.

Le matin, et avant une activité physique, prenez aussi le temps de déverrouiller vos articulations en faisant des étirements et des échauffements. Quelques minutes suffisent ! Adoptez une bonne posture devant l'ordinateur ou au volant de votre voiture. Vous éviterez ainsi de crisper vos épaules et votre cou. Veillez également à dormir sur un matelas et un lit de qualité.

Enfin, des cannes bien adaptées, des orthèses (pour les arthroses du pouce, du genou, du dos et du coude) et des semelles orthopédiques (pour des arthroses de la cheville, du pied mais aussi du genou) peuvent également être très utiles.

La souffrance psychique d'un enfant peut se traduire de plusieurs façons. Les conseils du Professeur Bruno Falissard*, pédopsychiatre et ancien président de l'Association internationale de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent (IACAPAP) pour repérer les signes d'alerte.

— Anne-Sophie Glover-Bondeau



Comment savoir si mon enfant va mal ?

Même un parent attentif ne se rend pas toujours compte que son enfant ne va pas bien, ce qui entraîne un sentiment de culpabilité (« Pourquoi n'ai-je rien vu ? »). Le Professeur Bruno Falissard rassure : « C'est difficile à déceler car l'enfant peut cacher son mal-être ». Pour le pédopsychiatre, « un ensemble de signes non spécifiques peuvent interpeller les parents : des troubles du sommeil, des problèmes d'appétit, une irritabilité ».

La dépression chez l'enfant peut aussi se manifester par de la colère, un repli sur soi, une dévalorisation, des plaintes somatiques liées à des troubles anxieux (mal au ventre, mal à la tête essentiellement). Le spécialiste insiste sur le fait que le décrochage scolaire – un effondrement des notes et non pas une phobie scolaire – est tout particulièrement significatif chez les enfants plus grands, un des grands motifs de consultation.

« À l'inverse, la tristesse est moins présente que chez l'adulte en cas de troubles psychologiques ».

Comment réagir au mieux ?

Le premier conseil du Professeur Falissard est le suivant. Demandez à l'enfant comment il va, d'égal à égal. « Mieux vaut le faire quand on est seul (seule) avec lui ou elle dans un cadre différent de celui de la maison : profitez d'un trajet en voiture pour l'emmener à une activité ou d'un loisir partagé pour l'interroger », conseille-t-il. Si votre enfant vous confie sa souffrance ou si vous constatez les signes évoqués ci-dessus, le premier interlocuteur doit être le médecin traitant. Il vous renverra si besoin vers un pédopsychiatre ou un psychologue spécialisé dans la prise en charge des enfants. « Cette prise en charge se fait en principe dans un Centre médico-psychologique (CMP) ou un Centre médico-psycho-pédagogique (CMPP) mais le

nombre de pédopsychiatres ayant diminué, alors que la demande de soins a augmenté, il peut être difficile d'avoir rendez-vous rapidement » indique le Professeur Falissard. Les médecins généralistes peuvent inclure leurs jeunes patients (à partir de l'âge de 3 ans) dans le dispositif Mon soutien psy qui leur permet bénéficier de séances d'accompagnement psychologique avec une prise en charge par l'Assurance maladie**.

*Auteur de *Soigner la souffrance psychique des enfants*, Éditions Odile Jacob, 2020.

**La liste des psychologues cliniciens participant à ce dispositif se trouve sur le site <https://monsoutienpsy.ameli.fr/recherche-psychologue>

Santé mentale, une prise en charge insuffisante

En France, les troubles de la santé mentale concerneraient environ 2 % des enfants de moins de 5 ans, 12 % des enfants de 5 à 9 ans et plus de 20 % des enfants de plus de 10 ans. La moitié des troubles mentaux se manifestent avant l'âge de 14 ans (chiffres 2019, OMS). Cette souffrance psychique des enfants est en augmentation depuis 2021. Or, seulement la moitié des enfants et adolescents en France souffrant de troubles psychiques diagnostiqués bénéficient de soins adaptés, selon la Cour des comptes).

Troubles mentaux chez l'enfant : trop de médicaments

Les autorités de santé françaises (HAS, ANSM) recommandent les pratiques psychothérapeutiques, éducatives et celles de prévention et d'intervention sociale pour la prise en charge des troubles mentaux chez l'enfant. Parfois, un traitement médicamenteux peut être prescrit en deuxième intention, en soutien de l'accompagnement psychologique, éducatif et social de l'enfant et de sa famille. Or, on constate une surmédication. La consommation de médicaments psychotropes par des enfants et adolescents a augmenté, entre 2014 et 2021, de + 62,58 % pour les antidépresseurs ; + 78,07 % pour les psychostimulants ; + 155,48 % pour les hypnotiques et sédatifs et + 48,54 % pour les antipsychotiques.

Source : Rapport du Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge : *Quand les enfants vont mal : comment les aider ?*, 7 mars 2023.

Mieux détecter et gérer le harcèlement scolaire

À l'occasion de la Journée nationale de lutte contre le harcèlement à l'école du 9 novembre, le gouvernement a annoncé la mise en place de deux actions de prévention. Un questionnaire anonyme, adapté à chaque tranche d'âge, sera distribué une fois par an aux élèves du CE2 à la terminale dès novembre.

— Sophie Lupin



Ce dispositif « enquête harcèlement » devrait permettre aux établissements d'avoir une vision plus précise des faits et d'adapter la prise en charge des situations. Désormais, le programme de lutte contre le harcèlement à l'école (pHARe) est obligatoire dans tous les établissements scolaires y compris les lycées. Son objectif ? Constituer et former des équipes pour une intervention « efficace » en cas de harcèlement. Un million d'enfants aurait subi une situation de harcèlement au cours des trois dernières années et deux élèves par classe en moyenne seraient actuellement concernés*.

*Ministère de l'Éducation nationale, septembre 2023.

72%

C'est l'augmentation du nombre de cas de méningite en 2023.

Très contagieuses et dangereuses pour les enfants, les infections invasives à méningocoque (IIM) ont ainsi atteint un niveau sans précédent depuis dix ans avec 560 cas déclarés, révèle Santé publique France. Jusqu'à présent, seule la vaccination antiméningocoque (C) était obligatoire.

À partir de janvier 2025, les nourrissons de moins d'un an devront impérativement être vaccinés contre cinq souches de la maladie (A, B, C, W et Y), comme l'avait recommandé la Haute Autorité de santé (HAS).

— Sophie Lupin

119^e

La France se classe 119^e sur 146 pays pour le niveau de pratique d'activité physique et sportive des adolescent(e)s, a indiqué le ministère de la Santé à l'occasion de la Journée mondiale de l'obésité.

Parallèlement à l'augmentation de l'usage des écrans, la sédentarité s'est profondément ancrée dans le quotidien des jeunes. Résultat, 37% des 6-10 ans et 73% des 11-17 ans n'atteignent pas les standards d'activité physique recommandés par l'Organisation mondiale de la santé : 60 minutes d'activité chaque jour.

— Sophie Lupin



8%

C'est le pourcentage que représentent les émissions de gaz à effet de serre provenant de l'industrie textile dans le monde, a rappelé le ministère de la Transition écologique lors d'une matinée organisée, le 4 mars, sur le thème « De l'ultra fast fashion à la mode durable ».



L'industrie textile est devenue l'une des plus impactantes pour notre environnement. La production de vêtements a doublé en 14 ans et leur durée de vie a diminué d'un tiers.

— Sophie Lupin

9/10

C'est la proportion de femmes « à haut risque cardiovasculaire », selon l'édition 2024 de l'Observatoire national de la santé des femmes piloté par l'association 'Agir pour le cœur des femmes.

Ainsi, 89% des femmes présentent au moins deux facteurs de risque cardiovasculaire. Pourtant, 8 décès cardiovasculaires sur 10 pourraient être évités avec une bonne hygiène de vie et un suivi médical régulier, rappelle l'association.

— Sophie Lupin

Information

L'Union Mutame vous propose son webinaire partenaire, disponible en replay à partir du 2 octobre sur le site de La Gazette > Nos webinaires > Talk de la rédaction: Maire employeur, Maire protecteur de ses agents ou en flashant le QR code.



Webinaire **EN REPLAY**

MAIRE EMPLOYEUR, MAIRE PROTECTEUR DE SES AGENTS
ENJEUX, PRÉOCCUPATIONS ET ATTENTES EN MATIÈRE DE PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE (PSC)

la Gazette LIVE Mutame



Dans cette deuxième moitié de mandat, les maires et autres employeurs publics locaux disposent-ils des moyens nécessaires à la protection des agents

de leur collectivité, au bénéfice de ces derniers comme du bon fonctionnement global de la collectivité ?

Quelle action est possible en la matière, quels sont les besoins identifiés ? Quelle participation de la collectivité à la mutuelle, quelles ambitions pour l'employeur public territorial à l'heure où la protection sociale complémentaire (PSC) prend peu à peu forme ? Quelle politique de prévoyance déployer au bénéfice des agents ?

Enjeux et préoccupations des collectivités et de leurs agents, attentes en matière de protection sociale et avenir de la PSC... Découvrez un webinaire dédié à ce rôle essentiel du maire employeur : celui de maire protecteur de ses agents.

Webinaire animé par :

Aurélien HELIAS, Rédacteur en chef
Courrier des maires et des élus locaux

Avec l'intervention de :

Thomas FROMENTIN, Président d'Agglomération
FOIX-VARILHES
Caroline LETELLIER, Avocate associée - CABINET AVANTY

Changement de présidence

Une nouvelle ère pour l'Union Mutame



— Daniel Lemenuel



— Claude Tajan

Une nouvelle page se tourne pour notre Union... Après 22 ans de gouvernance, Daniel Lemenuel a décidé de ne pas renouveler son mandat de Président de l'Union Mutame.

Daniel Lemenuel a su façonner notre Union avec humanisme et rigueur. Son parcours, débuté en 1983 dans le service comptable de la Communauté de communes de Cherbourg, l'a mené à devenir secrétaire général de la Communauté des communes des Pieux en 1999. Mais son engagement ne s'est pas arrêté là : pendant 35 ans, il a œuvré au sein du Conseil d'Administration de Mutame Normandie (puis Mutame & Plus), dont il a été Président de 2003 à 2021. Il a été également Administrateur de la Mutualité Française de Normandie, entre autres mandats.

Daniel Lemenuel a été un moteur essentiel de notre Union. Sous sa présidence, il a su insuffler une dynamique de solidarité, de convivialité et de partage qui, encore aujourd'hui, anime chacune de nos actions. Reconnu pour sa bienveillance et son expertise, il a su fédérer les énergies et construire une Union résiliente, capable de s'adapter aux défis du monde mutualiste. Aujourd'hui il continue d'œuvrer au sein de l'Union en tant que Trésorier général adjoint.

C'est Claude Tajan qui lui succède, élu à l'unanimité Président de l'Union Mutame. Fort de son expérience en tant que Président de Mutame & Plus et Directeur Général des services de la ville de Villers-sur-Mer, il entend porter les valeurs de l'Union et lui insuffler un nouvel élan. Dans un monde mutualiste en pleine transformation, à l'aube de grands bouleversements, nous sommes certain(e)s que Claude Tajan saura relever les défis de demain.

À Daniel Lemenuel, nous exprimons notre profonde gratitude et adressons à Claude Tajan, tous nos vœux de succès et d'accomplissements.

Longue vie à notre Union et à son Président !
Le Conseil d'Administration de l'Union Mutame

SALON DES MAIRES ET DES COLLECTIVITÉS LOCALES



*Nous vous
attendons à ce
rendez-vous
national!*



PAVILLON 2.2
STAND G77